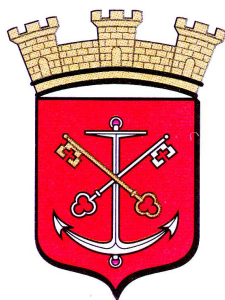


Mairie de
LAPALUD
84840



Téléphone : 04.90.40.30.73.
Télécopie : 04.90.40.28.88.

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 octobre 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 octobre 2014, sous la présidence du Maire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Approbation du précédent Procès-verbal

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre est approuvé à l'unanimité.

Budget Supplémentaire 2014

Le Budget Supplémentaire est un budget de reports et d'ajustements. Il reprend les résultats dégagés au Compte Administratif 2013 et les crédits restants à réaliser de l'exercice 2013 votés le 16 juin 2014.

En outre, il permet l'ouverture et le financement de crédits supplémentaires, la modification de certains postes de recettes et la correction de certaines prévisions budgétaires.

Le conseil municipal adopte par 21 voix pour et 6 abstentions :

- le Budget Supplémentaire 2014 de la Commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 633 893,92 €

Section d'Investissement : 1 131 694,99 €

- le Budget Supplémentaire 2014 du service de l'Assainissement de la Commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 165 717,01 €

Section d'Investissement : 172 771,65 €

Subvention au CCAS

Pour équilibrer le budget du Centre Communal d'Action Sociale 2014, il est nécessaire de voter une subvention d'équilibre. Le conseil municipal vote à l'unanimité une subvention d'un montant de 5 000,00 euros au C.C.A.S de Lapalud.

Attribution d'indemnité au receveur municipal

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 2 abstentions décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Habitat et Développement (H&D)

Le « Point Info Amélioration de l'Habitat » mené à l'échelle de la commune de Lapalud arrive à son terme, mais des demandes restent à satisfaire.

Ce service animé par Habitat & Développement 84, permet à l'ensemble de la population de bénéficier d'informations et de conseils techniques et financiers sur la réhabilitation de leur patrimoine immobilier, que ce soit pour des logements locatifs ou occupés par leur propriétaire

Habitat & Développement 84 suit et gère également les subventions « Façades» octroyées sur la Commune dans le cadre de ce dispositif.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de confier à nouveau l'animation du « Point Info Animation de l'Habitat » ainsi que le suivi et la gestion de l'opération « Façade » à Habitat & Développement 84.

Modification du Plan d'Occupation des Sols

Le conseil municipal à l'unanimité décide de prescrire la modification du Plan d'Occupation des Sols qui a pour objectifs de :

- Supprimer 8 emplacement réservés (N° 3 à 10)
- Créer 2 emplacements réservés (un parking pour l'école et du stationnement en contre allée)
- Ouvrir à l'urbanisation une partie de la parcelle communale D 353 (classée en zone 3NA) pour permettre la réalisation future d'équipements publics légers de type aires de jeux ou mini-stade compatibles avec les contraintes liées à la localisation de ce terrain.
- Supprimer l'obligation de superficie minimale d'un hectare pour construire sur la zone 1Nap située la plus au Nord du Village et pour permettre ainsi l'urbanisation résiduelle des 2 terrains non bâtis présents au sein de cette zone.
- Supprimer les références aux SHON et SHOB et intégrer la notion de surface de plancher.

SPL Territoire Vaucluse

Créée à l'origine avec 5 collectivités, la SPL à vocation à intégrer d'autres collectivités du Vaucluse désireuses de réaliser des projets de construction, d'aménagement, d'engager des études sur leur territoire ou de déléguer des services publics.

La commune de Lapalud est actionnaire de la SPL Territoire Vaucluse.

Le Conseil d'Administration de cette société envisage de procéder à une augmentation de son capital social et à la nomination d'administrateurs supplémentaires entraînant une modification des statuts.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts de la SPL Territoire Vaucluse.

La séance est levée à 19h30.

Guy SOUYLAVIE

Estelle AMAYA Y RIOS

Maire

Secrétaire de séance